



**HAL**  
open science

## Terre et Pouvoir

Claude Féral

► **To cite this version:**

Claude Féral. Terre et Pouvoir. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 1992, Pouvoirs et programme du CAPES, 02-03, pp.109-114. hal-02338442

**HAL Id: hal-02338442**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02338442>**

Submitted on 30 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Terre et pouvoir

Claude FERAL

Université de La Réunion

Nombreuses sont les similitudes entre le devenir des Indiens au cours de la conquête de l'Ouest américain et l'histoire de la colonisation de l'Afrique australe. Parmi les plus frappantes, rappelons que "la terre est, depuis les origines, au centre de la réalité américaine"<sup>1</sup>, et que c'est "par la terre" que "l'Etat fédéral a réussi, dès le XIXème siècle, à construire politiquement, juridiquement et économiquement une nation : les Etats-Unis"<sup>2</sup> ; de même, l'histoire des colons européens au sud du continent africain repose sur des conquêtes territoriales, permettant d'asseoir domination politique et puissance économique dans des circonstances où l'utilisation de l'appareil juridique évoque bien souvent celle qu'en ont faite les hommes de loi américains. Réflexion parallèle, aussi, sur le non-partage du pouvoir économique en sa composante foncière : les Indiens se sont trouvés isolés sur des réserves, tenus à l'écart du "mainstream of American progress", tandis que l'on accaparait leurs terres et leurs richesses ; les Noirs d'Afrique du Sud également envoyés dans les bantoustans, dépossédés de leurs terres ancestrales sont délibérément écartés des profits que permet leur travail. Semblable fierté parmi les riches et les possédants des deux pays, même processus d'identification au continent conquis<sup>3</sup>, "appropriation sentimentale" doublant "l'appropriation de fait"<sup>4</sup>.

Au moment où le gouvernement dominé par la minorité blanche sud-africaine se voit contraint de négocier un transfert de pouvoir, il apparaît que la majorité opprimée ne se contentera pas de l'obtention du droit de vote par l'application stricte du principe "un homme, une voix". Car un pouvoir politique qui ne reposerait sur aucune base économique serait un leurre. Pour les paysans sud-africains, ce pouvoir économique ne peut se concevoir que par la récupération des terres que se sont appropriées les colonisateurs.

---

1. M. F. TOINET, "Land Law, Law of the land au XIXème siècle", in *Revue Française d'Etudes Américaines*, n° 48-49, "La Terre Américaine" (Nancy : Presses Universitaires de Nancy, avril-juillet 1991), p. 187.

2. Ibid., p. 197.

3. Marie-Jeanne ROSSIGNOL, "La Louisiane en 1803 : terre d'expansion, terre d'exploration, ou comment les sciences naturelles et la diplomatie se mêlent", Ibid., pp. 125-35.

4. Ibid., p. 133.

Cependant, il ne s'agit pas pour eux de se contenter des terres distribuées par le gouvernement sud-africain dans le cadre de la politique des bantoustans – territoires promis à l'autonomie interne mais ne représentant que 13 % de la superficie du pays et donc insuffisants pour satisfaire les besoins de 16 millions de Noirs, alors que 4 millions de Blancs se partagent les 87 % de la superficie restante<sup>5</sup>. La majorité sud-africaine de couleur réclame d'une part des terres en zones rurales suffisamment riches pour permettre effectivement aux cultivateurs de gagner leur vie – ce qui n'est pas le cas dans les bantoustans, situés pour l'essentiel dans des zones rurales pauvres –, d'autre part des terrains en zones urbaines permettant aux travailleurs de se loger.

### Pouvoir et terre

Lorsque, au XVII<sup>ème</sup> siècle, les Hollandais de la Compagnie des Indes orientales envisagèrent de s'installer en Afrique australe, la terre n'y faisait pas l'objet de tractations, achat ou vente. Son appropriation était collective – ou n'était pas, notamment pour les communautés nomades qui suivaient leurs troupeaux au gré des pâturages<sup>6</sup>. La comparaison s'impose, ici encore, avec la conception de la terre qu'avaient les Indiens d'Amérique du Nord quand débarquèrent les premiers colons : les tribus indiennes ne se considéraient pas propriétaires de la terre, mais comme en faisant partie<sup>7</sup>.

En Afrique australe avant l'arrivée des Blancs, si parfois le contrôle de la terre changeait de mains selon l'état des rapports de force militaires ou politiques, les droits élémentaires des utilisateurs de la terre – ceux qui la cultivaient pour se nourrir et y faisaient paître leur bétail – ne s'en trouvaient pas altérés : ils ne perdaient pas leur terre lorsque le pouvoir changeait de mains.

Dans l'ensemble, au XIX<sup>ème</sup> siècle, les régions rurales agricoles cultivées par des Africains permettaient l'auto-suffisance, produisant même des surplus qui étaient revendus sur le marché à des prix intéressants<sup>8</sup>. Mais, au cours des décennies, les politiques gouvernementales ont progressivement favorisé les fermiers blancs au détriment des agriculteurs africains.

5. Voir article Claude FÉRAL, "Les bantoustans d'Afrique du Sud : indépendance imposée, indépendance refusée", in *Alizés*, n° 1, janvier 1991, pp. 109-16.

6. Bernard LUGAN, *Histoire de l'Afrique du Sud - De l'Antiquité à nos jours* (Paris : Perrin, 1986), p. 62.

7. John TERRELL, *Land Grab - The Truth about "The Winning of the West"* (New York: The Dial Press, 1972), p. 23.

8. M. A. UHLIG, ed. , *Apartheid in Crisis* (London: Penguin Books, 1986), passim.

Avec le développement des villes et du capitalisme, les fermiers ont commencé à produire pour vendre aux citadins ; pour vendre davantage, il leur fallait toujours plus de terre et de bétail ; afin d'augmenter et améliorer leur production, ils se sont mis à louer leurs terres aux paysans les plus pauvres, amorçant ainsi un processus d'appauvrissement menant à la dépossession.

Les lois règlementant l'accession à la propriété et les programmes de déplacement forcé ("forced removals") des populations ont contribué à créer l'actuelle situation de pauvreté extrême des seules zones rurales dans lesquelles les Africains sont autorisés à devenir acquéreurs de terre. Au début des années 1980, deux-tiers des résidents des bantoustans n'avaient pas de terre. Cette situation dans les bantoustans vient renforcer le système de réglementation stricte et de surveillance étroite des déplacements des individus et assure aux fermiers blancs un réservoir de main-d'oeuvre à très bon marché. Dans les fermes des Blancs, les conditions de travail des ouvriers noirs ne sont généralement pas bonnes et leurs salaires très bas. Un rapport du "Farm Labour Project" soumis en 1982 à une commission d'enquête gouvernementale révélait que les salaires des ouvriers agricoles avaient même baissé en termes réels au cours des dix dernières années.

### Quelle terre pour quel pouvoir ?

La "Charte de la Liberté" ("Freedom Charter") élaborée par l'African National Congress en 1955 déclare que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, qu'ils soient blancs ou noirs, et que la terre devra être partagée entre tous ceux qui la travaillent. Document commun "signé par tous les opposants au pouvoir : A.N.C., libéraux européens, congrès indien, mouvement métis (S.A.C.P.O.)", il est "la première définition de la lutte contre l'apartheid"<sup>9</sup>. Ce même document demande que l'on mette fin aux restrictions apportées au droit de posséder de la terre et basées sur des critères de race.

En 1986, l'A.N.C. reconnaît qu'une nouvelle Afrique du Sud démocratique et ne connaissant plus de restrictions fondées sur la race est proche. Dans son projet de nouvelle constitution ("Draft Constitutional guidelines for a Democratic South Africa") figure l'obligation pour le futur gouvernement de supprimer toutes les restrictions à caractères raciaux apportées à l'acquisition et à l'utilisation de terre. En outre, il devra mettre en oeuvre un programme de réformes foncières en appliquant le principe d'"affirmative action", c'est-à-dire en adoptant des mesures compensatoires au seul bénéfice des victimes de "forced removals", contraintes par la force d'abandonner leurs terres.

<sup>9</sup>. Bernard LUGAN, *Ibid.*, p. 218.

Pour l'A.N.C., "réforme foncière" ne signifie pas seulement redistribution des terres. Ces termes impliquent une totale réorganisation de la possession de la terre et de son utilisation<sup>10</sup>. Plusieurs raisons sont mises en avant : elles sont tout d'abord d'ordre politique et culturel ; mais les raisons les plus fortes sont sans doute d'ordre économique.

Dans le domaine politique, la prise de pouvoir au sud du continent africain s'est faite par des guerres de conquête dans lesquelles les victoires des Blancs devaient beaucoup à la force de leurs armes. De plus — ici, le parallèle s'impose avec l'avancée coloniale dans les Etats-Unis du XIX<sup>ème</sup> siècle — les colons blancs ont usé de traités et accords pour amener les Africains à céder leurs terres. Ils ont fini par se rendre propriétaires de la plupart des terres mais, manquant de bras, ont gardé les Noirs en tant que fermiers ou ouvriers agricoles .

Parmi ces derniers, certains ont pu acheter — racheter - leur terre mais des lois successives ("1913 Land Act", "1936 Land Act") les en ont chassés pour les contraindre à s'installer dans des réserves — les victimes de ces "forced removals" se sont trouvés ainsi dans une situation semblable à celle des Indiens d'Amérique du Nord repoussés toujours plus à l'ouest par la conquête. Leurs titres de propriété étaient tout simplement ignorés et ne garantissaient plus leur droit de propriété. Les raisons économiques justifiant une réforme foncière sont pressantes. Le rythme de croissance de la population sud-africaine est tel qu'elle va pratiquement doubler d'ici vingt-cinq ans. Le chômage touche déjà environ 5 millions de personnes et le chiffre des demandeurs d'emploi s'accroît de 250 000 chaque année. L'industrie ne pourra absorber à elle seule les nouveaux demandeurs d'emploi. Mais l'avenir de l'agriculture sud-africaine est incertain : le pays renferme relativement peu de terres riches et fertiles. Certaines régions sont très sèches et dépendent de pluies irrégulières, mais les possibilités d'irrigation y sont extrêmement réduites ; ailleurs la pratique de l'agriculture intensive a épuisé les sols. Une redistribution des terres devrait donc être accompagnée de mesures permettant aux agriculteurs d'améliorer les terres endommagées ainsi que leurs méthodes agricoles.

### Partager le pouvoir, partager la terre

Comment, en pratique, réaliser cette réforme foncière nécessaire à une redistribution du pouvoir économique et du pouvoir politique ? En Afrique du Sud, les opposants au gouvernement en place reconnaissent que c'est un sys-

<sup>10</sup>. v. African National Congress, *A.N.C. Position on the Land Question*, Discussion document for the A.N.C. National Conference, June 1991, unpublished document, March 1991.

tème de droit entièrement nouveau qui devra être élaboré, qui, au-delà des simples titres de propriété actuels, puisse tenir compte de facteurs tels que l'occupation de fait — sans titre — du sol ou l'usage productif de la terre <sup>11</sup>. Il faudra mettre en place un système de protection des droits existants, garantis par des titres de propriété, mais jusqu'ici ignorés, et en outre déterminer sur quels critères seront établis les droits de propriété futurs.

Il sera nécessaire de réglementer aussi le système de "réparations" ou compensations au profit de ceux qui ont été spoliés. Ces derniers sont nombreux : paysans que l'on a arrachés par force à leur terre ou que l'on a contraints à la vendre en application des lois d'*apartheid*. La complexité d'une éventuelle politique future de redistribution des terres est évidente : qui, par exemple, va décider du bien-fondé des innombrables requêtes ? séparer le vrai du faux dans les allégations ? décompter, trancher, établir des quotas ?

L'A.N.C. réclame une véritable politique de redistribution foncière qui mette fin à la situation d'injustice actuelle. Elle rejette la récente offre gouvernementale, une fois supprimées toutes les restrictions fondées sur la race, de permettre à la loi du marché de jouer librement, rappelant que cette possibilité renforce inmanquablement les inégalités en laissant les mains libres aux plus forts. Là encore s'établirait la logique : davantage de pouvoir économique, donc davantage de pouvoir politique aux riches et aux possédants en place.

Pour prévenir ces luttes sans merci, l'Etat saura-t-il intervenir suivant une planification raisonnable, acceptée par tous, sans pour autant succomber aux maux de l'excès de bureaucratie ni réitérer les erreurs du gouvernement américain lorsqu'il prétendait dédommager les Indiens dépossédés ?

## BIBLIOGRAPHIE

- Association Française d'Etudes Américaines, *Revue Française d'Etudes Américaines*, n° 48-49 "La Terre Américaine" (Nancy: Presses Universitaires de Nancy, avril-juillet 1991).
- African National Congress, *A.N.C. Position on the Land Question-Discussion document for the A.N.C. National Conference, June 1991* (unpublished document, March 1991).
- Russel Lawrence BARSH, *The Road : Indian Tribes and Political Liberty* (Berkeley: University of California Press, 1982).

<sup>11</sup>. African National Congress, op. cit., p. 14.

- J.E. CAMBERLIN, *The Harrowing of Eden - White Attitudes toward Native Americans* (New-York :The Seabury Press, 1975).
- W.A. DE KLERK, *The Puritans in Africa - A Story of Afrikanerdom* (London: Rex Collings, 1975).
- Vine DELORIA, Jr., *Behind the Trail of Broken Treaties - An Indian Declaration of Independence* (New-York: Delacorte Press, 1974)
- Rachel ERTEL, Geneviève FABRE, Elise MARIENSTRAS, *En marge - Les minorités aux Etats-Unis*, Cahiers Libres 189-90-91, (Paris: Maspero, 1971).
- Claude FERAL, " Les bantoustans d'Afrique du sud: indépendance imposée, indépendance refusée", in *Alizés*, n°1, janvier 1991, pp. 109-16.
- Wilbur R. JACOBS, *Dispossessing the American Indian: Indians and Whites on the Colonial Frontier* (Norman: University of Oklahoma Press, 1985).
- Bernard LUGAN, *Histoire de l'Afrique du Sud - De l'Antiquité à nos jours* (Paris: Perrin, 1986, dernière édition 1990).
- Peter MATTHIESSEN, *Indian Country* (New York: Viking Press, 1984).
- South African Institute of Race Relations, *Race Relations Survey* (Johannesburg: annuel depuis 1936).
- John Upton TERRELL, *Land Grab - The Truth About "The Winning of the West"* (New-York: The Dial Press, 1972).
- M.A. UHLIG, ed., *Apartheid in Crisis* (London: Penguin Books, 1986).
- Wilcomb E. WASHBURN, *The Indian in America* (New-York: Harper and Row, 1975).